



**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2021**

Ouverture de la séance à 19h00

L'an deux mille vingt et un, le six juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de NEYDENS, convoqué le 29 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Carole VINCENT. La réunion s'est tenue en présentiel.

Membres présents (16) : Carole VINCENT, Jean-Charles LAVERRIERE, Véronique VERGUET, Christophe DESBIOLLES, Jean AMELINE, Nathalie BLANES, Levent BAYAT, Eve ROUKINE, Lionel VESIN, Sophie GIROD, André VALLI, Geneviève LAZZAROTTO, Jérôme DEMIET, Delphine BARBAUD, Bernard CHAUTEMPS, Sophie MULLER COWLEY.

Absents ont donné procuration (3) : Catherine SILVESTRE à Carole VINCENT, Alan SORRENTI à Levent BAYAT, Michèle DUVAL à Véronique VERGUET.

Présents : 16 Absents : 3 Pouvoirs : 3 Votants : 19

Secrétaire de séance : Jean AMELINE –

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal de la séance précédente :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal des séances du 1^{er} juin et du 22 juin 2021.

Désignation d'un secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Jean AMELINE pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Ajout d'un point à l'ordre du jour :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ajouter un point à l'ordre du jour, il s'agit de l'approbation de la convention de financement pour un socle numérique dans les écoles élémentaires dans le cadre du plan de relance pour la continuité pédagogique.

Délibération n° 2021-35 : Approbation du principe de la vidéoprotection -

Madame le Maire, Carole VINCENT, explique que la Commune de St Julien-en-Genevois a déjà mis en place un dispositif de vidéoprotection sur son territoire suite à un diagnostic sur la sécurité de la commune.

Suite à la mise en place d'une police intercommunale et dans le cadre d'une politique de sécurité commune, il a été proposé à ce que les communes adhérentes développent ce dispositif dans une cohérence de maillage territorial au niveau de l'intercommunalité.

En effet, ce dispositif a pour objet de dissuader les cambriolages et incivilités, mais aussi de faciliter le travail des forces de l'ordre en cas d'incident, notamment dans le cadre de trafic

de stupéfiants ou la recherche des auteurs de délits de fuite lors d'accident de la circulation routière. Il a été reconnu par les autorités, la forte utilité de ce dispositif dans le processus d'enquête, utilité renforcée par le maillage territorial que la vidéoprotection permet.

Ainsi, il est proposé à la commune de valider le principe de vidéoprotection pour participer au groupement de commandes prévu pour l'acquisition et le déploiement du matériel nécessaire. Une subvention sera sollicitée auprès de la Région.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, par

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstention : 0

- **ACCEPTE** le projet de recourir à la vidéoprotection ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à entreprendre les démarches en ce sens et notamment à solliciter des subventions auprès de la Région.

Madame Le Maire précise que le projet de mise en place de la vidéoprotection prévoit non seulement une vidéosurveillance routière, mais également une vidéosurveillance au niveau des bâtiments communaux afin de protéger ces derniers des cambriolages et incivilités.

Délibération n° 2021-36 : Approbation du plan de financement des travaux de gros entretien-reconstruction du SYANE – Programme 2021
--

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE 74) envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2021, pour la rénovation de l'éclairage public de la commune, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération « Stratégie et travaux de gros entretien reconstruction », figurant sur le tableau en annexe, d'un montant global estimé de **204 640,00 €**, avec une participation financière communale s'élevant à **119 919,00 €** et des frais généraux s'élevant à **6 139,00 €**.

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation des travaux, il convient que la Commune de Neydens :

- Approuve le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe et notamment la répartition financière proposée ;
- S'engage à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à l'opération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par :

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstention : 0

- **Approuve** le plan de financement et sa répartition financière, d'un montant global estimé à 204 640,00 €, avec une participation financière communale s'élevant à 119 919,00 € et des frais généraux s'élevant à 6 139,00 €.
- **S'engage** à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, 80% du montant du taux de contribution au budget de fonctionnement (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 4 911,00 € sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- **S'engage** à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux à concurrence de 80% du montant prévisionnel soit : 95 935,00 €. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

Madame Le Maire rappelle que lors du mandat précédent, il avait été décidé d'adopter la stratégie lumière conçue par le SYANE et de rénover l'ensemble de l'éclairage public de la Commune par tranche annuelle de 50 000 € correspondant à la participation restant à charge de la Commune, sur 6 ans. Le programme 2021 intègre les deux dernières tranches de la stratégie lumière et porte sur la rénovation de l'éclairage public des secteurs suivants : chemin de chez Le Clerc, Pernin, les Mouilles, la Celle, Enex. Après la réalisation de ce programme, l'éclairage public aura été rénové intégralement.

Délibération n°2021-37 : Convention d'occupation du domaine public communal pour l'installation d'une infrastructure de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE).

Madame le Maire explique que le SYANE a informé la commune avoir attribué en 2020 une Délégation de Service Public à la société SPBR1 pour l'exploitation et le développement du réseau de bornes de recharge publique « eborn ». Parmi les bornes du réseau du SYANE, l'une est située sur le territoire de Neydens sur le parking à l'arrière de la Mairie. Elle est maintenant exploitée dans le cadre de cette DSP.

Dans ce contexte de changement d'exploitation, la convention d'occupation du domaine public communal de 2016 de la borne existante doit être remplacée par une nouvelle convention entre la Commune et SPBR1.

Cette convention a pour objet de déterminer les conditions techniques, administratives et financières auxquelles est subordonnée l'autorisation d'occupation du domaine public communal par une IRVE et de tous les accessoires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par :

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstentions : 0

- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention avec SPBR1.

Délibération n° 2021-38 : Attribution de subvention pour l'acquisition de vélos à assistance électrique -

M. Lionel VESIN, en tant que conseiller délégué au développement durable, rappelle que le premier émetteur de gaz à effet de serre sont les transports. La part modale des transports publics et du vélo sont encore faibles sur notre territoire notamment par son caractère rural et sa situation frontalière avec la Suisse qui induit une dépendance importante à la voiture.

La croissance démographique du genevois français et ses projets d'urbanisme en font un territoire dans lequel les déplacements de ses habitants et des habitants non-résidents sont en augmentation.

Aujourd'hui le territoire de Neydens, traversé par deux autoroutes et des routes départementales à fort trafic, est fortement impacté par les nuisances de ce trafic routier (pollution de l'air, pollution visuelle, nuisance sonore...).

Cependant, avec l'augmentation et l'aménagement adapté de pistes et voies cyclables sur le territoire du genevois et la préoccupation grandissante des habitants pour un déplacement plus respectueux de l'environnement, le vélo est une alternative écologique.

Il est nécessaire aujourd'hui d'encourager les habitants à la pratique de vélo pour des déplacements de loisirs mais aussi utilitaires au sein même de la commune mais aussi vers les communes voisines et la Suisse.

Dans cette perspective, la commune souhaite instaurer un dispositif de subventionnement pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE) à ses habitants. Il représente une solution innovante pour les déplacements permettant de lutter contre la pollution, améliorer la santé publique.

Le montant proposé est de 250 euros pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique homologué. Les modalités d'obtention de la subvention sont mentionnées dans la convention jointe en annexe. Les intéressés devront déposer un dossier en mairie.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, par

Voix pour : 18

Voix contre : 0

Abstention : 1 (Delphine BARBAUD

aurait souhaité que soient prises en compte les conditions de ressources des demandeurs pour l'attribution de la subvention)

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention à l'achat de vélos à assistance électrique homologué pour les habitants de Neydens ;
- **FIXE** le montant de la subvention à 250 euros par vélo ;
- **APPROUVE** la convention type à passer entre la Commune et chaque bénéficiaire de la subvention définissant notamment les modalités d'attribution de ladite subvention ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer lesdites conventions ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

La Commune subventionnera un achat par personne et 2 par famille. Un dossier de demande d'aide devra être constitué.

L'information au public sera diffusée sur les supports de communication habituels.

Un bilan concernant le subventionnement des premiers achats de vélos sera fait et le Conseil Municipal réétudiera la prise en compte ou non des conditions de ressources des demandeurs pour l'attribution de la subvention.

Délibération n° 2021-39 : Approbation de la convention de financement – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires – Plan de relance Continuité pédagogique -

Monsieur Lionel VESIN, conseiller délégué, expose que la Commune de Neydens a déposé sa candidature dans le cadre du plan de relance pour la continuité pédagogique afin d'obtenir des subventions pour l'équipement de l'école d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques et la mise en place de services et ressources numériques tels que les ENT (Environnement Numérique de Travail).

Monsieur VESIN expose que l'acquisition et l'installation de matériel informatique sont subventionnés à hauteur de 70 % et la mise en place des ressources numériques est subventionnée à hauteur de 50 %.

Le dossier de la Commune de Neydens ayant été retenu, il convient alors de signer une convention avec la région académique qui décline les modalités de financement et de suivi d'exécution du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par : Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstention : 0

- **APPROUVE** la convention de financement à passer avec la Région Académique,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ledit document.

Délibération n° 2021-40 : Indemnité de gardiennage de l'église pour 2021

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales reste équivalent en 2021 et est fixé à :

- 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte ;
- 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par :

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstention : 0

- **Décide** d'octroyer pour 2021 la somme de **479,86 €** (Quatre cent soixante-dix-neuf euros et quatre vint six cents) à Monsieur Daniel Chaffard qui assure le gardiennage de l'église et qui réside à Neydens.

Délibération n° 2021-41 : Attribution de subventions aux associations pour 2021

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions de subventions à attribuer aux associations pour l'année 2021 élaborées par la commission associations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hormis M. Jérôme DEMIET et M. Christophe DESBIOLLES qui ne prennent pas part aux délibérations et au vote, et qui ont quitté la salle pendant le débat et le vote,

par : Voix pour : 17

Voix contre : 0

Abstention : 0

- **DECIDE** de verser les subventions suivantes :

Associations de NEYDENS	Montant de la subvention attribuée
Sentiers Neydens	500 €
Bibliothèque Trésors de Laurent	3 000 €
La Laurentienne	2 000 €
AS Sportive Neydens	2 000 €
Associations extérieures à NEYDENS	
AS Basket Club St Julien	225 €
Hand Ball Club St Ju	180 €
Apollon 74	500 €
Vélo club St Ju	405 €
Tourne Sol Blécheins	125 €
Ecole Musique ABC	1 125 €
TOTAL	10 060 €

Délibération n° 2021-42 : Approbation de la convention de mise à disposition à titre gratuit et précaire d'un local de stockage de l'APE et du CDF

Mme le Maire explique que l'association des parents d'élèves (APE) et le comité des Fêtes (CDF), ont pour but d'organiser des manifestations à caractère culturel, sportif, social, socio-éducatif sur la commune. Ils dynamisent et rythment la vie locale. Actifs depuis plusieurs années, ils disposent actuellement d'un abri de stockage dans la cour de l'école leur permettant d'entreposer leur matériel lourd nécessaire à l'organisation de leurs événements.

Dans le cadre de l'extension du groupe scolaire, il a été décidé qu'un local en sous-sol serait réservé à ces associations afin de leur proposer un local en dur, fermé et sécurisé.

Dans ce contexte et afin de pouvoir contractualiser avec les associations concernées, il est proposé une convention de mise à disposition du local au bénéfice de ces associations. Les conditions d'usage du local sont mentionnées dans la convention jointe en annexe. Il est proposé que cette mise à disposition se fasse à titre gratuit et précaire pour une durée de 3 ans renouvelable. La mise à disposition entre en vigueur à la date de signature de la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hormis M. Jérôme DEMIET et M. Christophe DESBIOLLES qui ne prennent pas part aux délibérations et au vote, et qui ont quitté la salle pendant le débat et le vote,

par : Voix pour : 17 Voix contre : 0 Abstention : 0

- **APPROUVE** la convention susvisée entre la Commune de Neydens et les associations APE et CDF concernant la mise à disposition gratuite et précaire du local situé au sous-sol de l'école ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ledit document.

Divers :

Instruction des demandes d'urbanisme pour les mois de mai et juin 2021 :

Mme Nathalie BLANES, Maire-Adjoint en charge de l'urbanisme, présente les dossiers d'autorisations d'urbanisme.

Pour le mois de mai 2021 :

Permis de construire :

Demandeur	Adresse du terrain	Date de dépôt	Nature des travaux	Date de délivrance	Nature de la décision
M et Mme LIEVOIS	8 Impasse de la chapelle 74160 Neydens	23/04/2021	Création d'un garage et transformation du garage existant en pièce d'habitation	25/05/2021	Accord
SCHOPFER Catherine	76 Impasse de l'Aire 74160 Neydens	16/03/2021	Suppression de la deuxième teinte en façade	10/05/2021	Accord

Déclarations préalables :

Demandeur	Adresse du terrain	Date de dépôt	Nature des travaux	Date de délivrance	Nature de la décision
DORISON Véronique	67 Clos Le Pré Carré 74160 Neydens	08/04/2021	Construction d'une piscine	07/05/2021	Accord
WICHT STEWART	54 Clos le Grand Champs 74160 Neydens	08/04/2021	Abattage de 3 chênes	07/05/2021	Accord
MOUNY Bernard	161 Allée de l'orée du bois 74160 Neydens	15/04/2021	Installation d'une clôture	07/05/2021	Accord
DENYS QUENTIN	73 Route des Fontaines 74160 Neydens	12/03/2021	Pose de Velux + ouverture de fenêtre + toiture	25/05/2021	Accord

SZEILE Henri	692 Route de la Salette 74160 Neydens	13/04/2021	Installation d'une clôture + claustras + portillon	25/05/2021	Accord
AUVRAY Jean-Marie	690 Route de la Salette 74160 Neydens	14/04/2021	Installation d'une clôture + claustras + portillon	25/05/2021	Accord
MENETRIEUX Florian	688 Route de la Salette 74160 Neydens	15/04/2021	Installation d'une clôture + claustras + portillon	25/05/2021	Accord
CANEL GEOMETRE	Chemin de Chez Le Clerc 74160 Neydens	26/04/2021	Division en vue de Construire	25/05/2021	Accord
CANEL GEOMETRE	Les Mouilles 74160 Neydens	03/05/2021	Division en vue de Construire	25/05/2021	Accord
NEY Jean-Marc	180 Chemin des Grand Pré 74160 Neydens	10/05/2021	Pose de 5 panneaux solaires	25/05/2021	Accord

Pour le mois de juin 2021 :

Permis de construire :

Demandeur	Adresse du terrain	Date de dépôt	Nature des travaux	Date de délivrance	Nature de la décision
VESIN Lionel	212 Chemin des Vignes 74160 Neydens	10/05/2021	Modification d'une fenêtre en porte fenêtre, modif de l'emplacement de la cuve de rétention, installation d'un abri de jardin	08/06/2021	Accord

Déclarations préalables :

Demandeur	Adresse du terrain	Date de dépôt	Nature des travaux	Date de délivrance	Nature de la décision
PAOLUCCI Eric	22 Clos des Envignes 74160 Neydens	09/04/2021	Modif de façade, suppression porte de garage remplacée par un mur, crépis construction existante, porte d'accès	02/06/2021	Accord
TEISSIER Gérard	65 Impasse du Curat 74160 Neydens	01/04/2021	Modification façades portes fenêtres volets	03/06/2021	Accord
BEUDON Véronique	97 Chemin des Diligences 74160 NEYDENS	02/04/2021	Installation d'une clôture	08/06/2021	Refus
LACHENAL Jackie	Impasse du Crêt Marderet 74160 Neydens	14/04/2021	Installation d'un abri de jardin	08/06/2021	Accord

EXCOFFIER/VILLALARD	Chemin des pessonniers	18/05/2021	Division en vue de construire	08/06/2021	Accord
EARL CHANTOVANT	Chemin des Devins 74160 Neydens	18/05/2021	Création d'un silo de stockage	08/06/2021	Accord
PASIAN Lionel	334 route de la Forge 74160 Neydens	02/06/2021	Pose d'une tonnelle	08/06/2021	Accord
LAIDI MONCEF	Route de la Salette 74160 Neydens	16/02/2021	Mur de soutènement +pose de clôture	15/06/2021	Rejet tacite
DENYS QUENTIN	73 Route des Fontaines 74160 Neydens	12/03/2021	Pose de vélux + ouverture de fenêtre	24/06/2021	Rejet tacite
DORISON Véronique	67 clos Le Pré Carré 74160 Neydens	17/05/2021	Installation d'un abri de jardin	24/06/2021	Accord
BENTOUHAMI et THOMAS	30 Chemin des Sources 74160 Neydens	15/06/2021	Surélévation de 20 cm de l'abri de voiture existant	24/06/2021	Accord
PONCET Christophe	649 Route des Mouilles 74160 Neydens	15/06/2021	Installation d'une clôture + portail	24/06/2021	Accord

Bande Dessinée de la laïcité à l'école :

La BD de la laïcité à l'école, élaborée par les élèves de CM1 et CM2 explicite à travers les dessins des enfants les valeurs et principes de la République.

Madame Le Maire informe que cette BD dont l'impression a été financée par l'APE a été remise aux élèves de l'école. Un exemplaire de cet ouvrage a été déposé à la Mairie et est à la disposition des élus qui souhaitent le consulter.

Point sur les recrutements au sein des services municipaux :

M. Jean-Charles LAVERRIERE, 1^{er} adjoint, informe que Monsieur Thibaut PIEGAY prendra ses fonctions à l'accueil de la mairie le 12 juillet 2021.

Au sein du service technique, Monsieur Julien GUILLEMINOT prendra ses fonctions le 1^{er} août prochain. Les autres recrutements au sein de ce service sont en cours.

Bulletin municipal :

Mme Sophie GIROD, en charge de la communication, informe que la réalisation du prochain bulletin municipal a débuté.

NEYDENS, le 19 juillet 2021
Le secrétaire de séance,
Jean AMELINE

Le Maire,
Carole VINCENT

